

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/85

Dénomination du produit : June Opportunity

Identifiant d'entité juridique : FR00140001C5

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durable <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds s'est engagé dans une démarche d'investissement socialement responsable qui vise à améliorer l'empreinte environnementale de ses actifs, tout en développant la santé, le confort et le bien-être des occupants.

Grâce à son approche d'investissement socialement responsable, le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- Améliorer la performance environnementale des actifs par la rénovation et l'exploitation efficace en termes de consommation de fluides (chauffage/refroidissement, eau, électricité).
- Amélioration du confort et du bien-être des occupants des actifs.

Pour atteindre les caractéristiques promues par ce produit financier, le Fonds a entrepris :

- La dépose de deux cuves de fioul ;
- Le remplacement de fenêtres ;
- L'isolation d'un lot ;
- Le remplacement de chauffe eaux et de chaudières sous performantes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Caractéristique E/S	Indicateur	Performance 2022	Unité
Amélioration la performance environnementale des actifs par la rénovation et l'exploitation efficace en termes de consommation de fluides (chauffage/refroidissement, eau, électricité).	Performance énergétique tous fluides, tous usages, parties communes et privatives	Données insuffisantes – reporting complet pour l'exercice 2023	kWhEP/m ² ou kWhEF.pci/m ²
	Consommations d'eau	Données insuffisantes – reporting complet pour l'exercice 2023	m ³
Amélioration du confort et du bien-être des occupants des actifs.	Part des actifs ayant fait l'objet d'actions d'amélioration en lien avec la santé et le confort des occupants (confort thermique, éblouissement solaire, accès espace vert)	0	%

● **.....et par rapport aux périodes précédentes?**

Non applicable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier ne tient pas compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

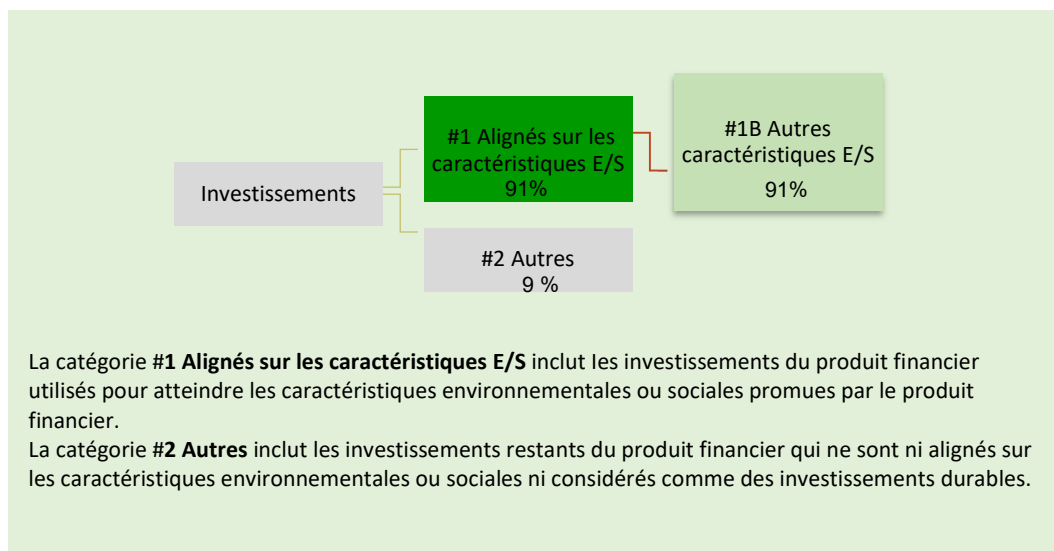
<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>	<i>Pays</i>
Dijon	Immobilier (Industriel)	54%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds n'a pas pour objectif d'investissement durable au sens du Règlement SFDR et n'a donc pas réalisé d'investissements durables en 2022.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Le fonds a réalisé l'ensemble de ses investissements dans des actifs utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par JUNE OPPORTUNITY telles que décrites dans son annexe II.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

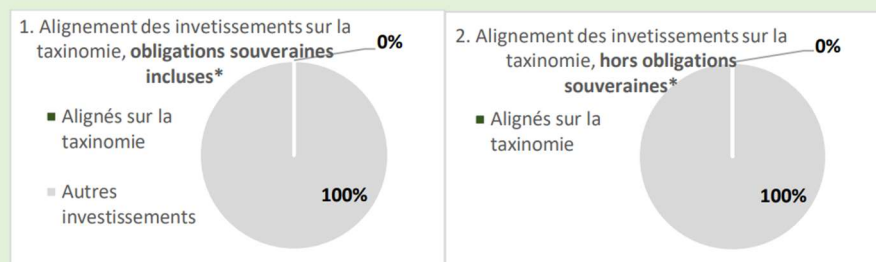
Le secteur économique concerné par ces investissements est l'immobilier.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'objectif du Fonds n'étant pas l'investissement durable, il n'a pas investi dans des investissements durables avec un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

NA



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier ne comprend pas d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

les investissements inclus dans le poste "#2 Autres" correspondent aux liquidités, supports monétaires ou créances détenues par le fonds, à des fins d'investissement ou de distribution, pour lesquelles les caractéristiques E/S ne sont pas applicables.

Il n'existe donc pas de garanties minimales pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds a réalisé plusieurs actions en 2022 afin de répondre aux caractéristiques environnementales et sociales dans lequel il s'est engagé. A savoir :

- Actif situé à Villeurbanne (69) : deux cuves de fioul ont été déposées. Le remplacement de la chaudière à Fioul est prévu lors du programme de travaux.
- Actif situé à Lyon (69) : des travaux d'isolation et de remplacement d'ouvrants ont été entrepris. Le diagnostic de performance énergétique inexistant est désormais un diagnostic de performance énergétique classé D.
- Actif situé à Caluire (69) : deux chauffe-eaux et une chaudière sous performante ont été remplacés.
- Actif situé à St Germain en Laye (78) : deux lots disposant d'un diagnostic de performance énergétique G ont fait l'objet de travaux d'isolation (début 2023). Le nouveau diagnostic de performance énergétique est en attente.

L'ensemble de ces travaux de rénovation ont été réalisés avec des entreprises locales.

Désormais, il n'existe plus de chaudières actives mazout et fioul sur le portefeuille. De plus, lors de chaque programme de rénovation d'appartements ou d'immeubles entiers, l'impact en termes de performance énergétique et d'émission de gaz à effet de serre continuera à être pris en compte.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 / 852



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable.

